

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 24941

présenté par

Mme Rabault, M. Vallaud, M. Juanico, M. Saulignac, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 5

Supprimer les alinéas 2 à 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés est un amendement de cohérence avec nos amendements visant à faire barrage à une réforme sans précédent de notre système d'assurance vieillesse qui est imposée sans aucune étude d'impact sérieuse, sans évaluations financières fiables et sans que le Parlement ne soit en capacité d'en apprécier toute la teneur au regard des nombreux renvois à des ordonnances ou décrets.

Nous ne voulons pas d'un texte bâclé et qui se source d'inégalités majeures entre les assurés.

Ainsi il est proposé d'exclure les personnes non salariées agricoles occupées dans les exploitations ou entreprises agricoles du champ d'application du système de retraite.